



Cahier des charges

Maintenance de site internet et développements

www.fda-fr.org

Date limite de réception des offres : 13 mars 2020

I – Contexte

a) La fondation d'Aguesseau

Créée en 1954, la fondation d'Aguesseau a pour but de mettre en œuvre l'action sociale du ministère de la Justice en faveur de ses agents. Elle prend ainsi en charge les dispositifs suivants :

- Le service vacances propose **des colonies de vacances**, pour les 4-17 ans ainsi que des séjours adultes et familles en France ou à l'étranger à des prix attractifs.
- Le service **aides et prêts**, accorde sur dossier des aides au logement et des prêts, dont certains à visée écologique, pour l'amélioration du domicile ou pour l'accession à la propriété. Le service accorde également des aides, prêts sociaux ainsi que des aides aux études.
- **Le service logement** met à disposition des agents des chambres relais ou des appartements meublés, principalement pour ceux nouvellement affectés ainsi que des appartements à loyers modérés réservés auprès de bailleurs sociaux.
- La fondation d'Aguesseau gère également **la restauration** collective d'une partie des sites parisiens du ministère.

b) Le site internet de la fondation

Le site internet de la fondation a fait l'objet d'une refonte totale durant l'année 2017. Il est conçu en responsive web design, utilise le CMS Drupal dans sa version 8.5.6 et le langage PHP 7.0.33.

Le site comporte un accès tout public et un accès restreint aux personnes ayant validé leur compte en ligne.

Outre sa page d'accueil, le site internet comporte une section par dispositif social. La section la plus visitée est celle des vacances qui propose une page dédiée à chaque séjour. À ces pages s'ajoutent un espace d'inscription et de gestion de compte, un calculateur automatique de quotient familial, un espace de téléchargement et un formulaire de contact notamment. Des moteurs de recherches dédiés sont présents en page d'accueil, pages vacances et pages logements.

La modification des contenus en back office est limitée par un système de droits d'accès selon les fonctions du personnel interne. Le compte administrateur est utilisé par la responsable de communication qui sera l'interlocuteur direct du candidat sélectionné.

Le site comporte une base de données des inscrits au site et à la newsletter, ainsi qu'une base de données des contenus. L'ensemble est disponible à l'exportation. Les bases de données sont de type MySQL.

Le site internet de la fondation est hébergé via la plateforme OVH.

Le site a récemment fait l'objet de mises à jour lors d'un passage à la dernière version du CMS Drupal, d'amélioration de la prise en main du back office ainsi que de mises à jour de sécurité via le passage en HTTPS notamment.

En 2019, le site internet de la fondation a été l'objet de 160 000 visites et de 840 000 pages vues.

Depuis 2018, la fondation a fait le choix de dématérialiser la majeure partie de ces contenus et notamment de ses catalogues vacances. Le site internet est aujourd'hui le principal média de la fondation et l'unique plateforme d'information à destination des agents.

A moyen terme, la fondation a pour objectif de transformer son site internet en un site e-commerce de réservation de séjours en ligne. Cette étape se fera via l'association de bases Filemaker au site. Bien que ce point ne soit pas concerné par le présent cahier des charges, il semble essentiel que le candidat sélectionné soit informé des objectifs de la fondation quant à l'évolution de son site internet.

II – Objet de la prestation

Prise en charge de la maintenance technique du site www.fda-fr.org pour le compte de fondation d'Aguesseau dans le cadre d'un contrat d'un an renouvelable deux fois dans la limite de trois années.

a) Demande de la fondation

1. Maintenance technique

La prestation demandée comprend la maintenance technique du site internet pour en assurer la performance, la sécurité et la pérennité et le bon fonctionnement.

Cette maintenance à la fois préventive et corrective comprend :

- La mise à jour des plug-in, du CMS et mises à jour de sécurité.
- La mise en place de correctifs dans le cas de défaillances fonctionnelles.
- La restauration du site web en cas de défaillance majeure.
- Nettoyage régulier (spams, plug-in inutilisés etc.)
- Une sauvegarde régulière et automatique du site internet.
- Une assistance par téléphone et par e-mail dans un délai maximum de 24h ouvrées hors urgence.
- La remise d'une notification écrite d'intervention systématique pré et post traitement.

- Le candidat sélectionné s'engage à rédiger un relevé des actions techniques durant l'ensemble du contrat. Ce relevé complet devra comporter la liste de l'ensemble des actions et choix techniques relatifs au résultat par ordre chronologique en vue des aménagements ultérieurs. La fondation peut à tout moment demander ce relevé. Un délai de 3 jours ouvrés maximum est toléré entre la demande et la remise.
- La gestion du contrat d'hébergement du site et des interventions techniques avec OVH. La fondation est actuellement en contrat avec cette société jusqu'au mois d'août 2020.

2. Analyse globale du site internet

La fondation souhaite obtenir une analyse technique global du site internet pour identifier tout risque de sécurité ou de stabilité. Cette analyse doit donner l'information de l'état actuel du site et conseiller sur les orientations techniques à prendre pour assurer la pérennité, la performance et la sécurité du site internet. Ce document sera une base de travail pour les développements futurs.

3. Evolutions techniques

La fondation pourra être amenée à apporter des modifications fonctionnelles mineures à son site internet. Le prestataire sera systématiquement consulté sur devis pour ces prestations de développement durant la durée du contrat.

b) Planning de réalisation

Diffusion de la mise en concurrence : 21 février 2020

Date limite de réception des offres : 13 mars 2020

Notification aux candidats : 20 mars 2020

Début du contrat : 1^{er} avril 2020

Date de rendu de l'analyse du site internet : 1^{er} juillet 2020

Fin de contrat : 1^{er} avril 2021

Date de notification de l'éventuel renouvellement de contrat : 15 février 2021

III – Réponse attendue

a) Méthode de réponse

Pour que l'offre soit étudiée le candidat devra envoyer son dossier complet au plus tard le vendredi 13 mars 2020 à 17h.

Par e-mail à l'adresse : communication@fda-fr.org

Ou par courrier à l'adresse :

Fondation d'Aguesseau
Mise en concurrence maintenance web
10 rue Pergolèse – 75782 Paris Cedex 16

b) Constitution de la réponse

Le dossier du candidat devra contenir les éléments suivants :

- Un document de présentation de la société candidate.
- Une présentation du/des responsables de projet.
- Une offre financière pour la maintenance technique (point n°1 du cahier des charges) sur la base d'un forfait annuel. L'offre financière devra présenter le détail des prestations incluses, toute option hors forfait s'il y a lieu et préciser les modalités de paiement.
- Un descriptif des temps de prise en charge des demandes et du suivi technique garantis dans les actes de maintenance.
- Un descriptif de la fréquence garantie de sauvegarde totale du site et son processus.
- Une offre financière pour l'analyse technique globale du site internet (point n°2 du cahier des charges).
- Une offre financière relative à une éventuelle demande d'évolution mineure du site internet, exprimée en temps homme par jour et par heure de développement et gestion de projet.
- Une attestation de conformité au Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD) mettant en avant les garanties de sécurité mises en place par le candidat.

IV – Conditions contractuelles

1. Contrat

Le candidat sélectionné aura pour charge de proposer un contrat de maintenance sur la base de sa proposition technique et financière. Les termes du contrat devront être identiques à la réponse du candidat à la présente consultation.

2. Rémunération

Les prix exprimés en euros, sont réputés forfaitaires et doivent inclure toutes les taxes et frais de toute nature afférents à l'exécution de la prestation. Ils sont fermes pendant toute la durée du contrat.

3. Modalités de règlement

Le règlement concernant le forfait annuel pour un an de maintenance sera à facturer sur la base des modalités de paiement proposés dans l'offre du candidat et selon le choix de la fondation si l'offre comportait plusieurs échéanciers. La prestation d'analyse technique du site internet sera à facturer dès la réception du résultat par la fondation.

La facture est adressée à FONDATION D'AGUESSEAU Service Comptabilité 10 rue Pergolèse 75782 Paris Cedex 16.

Les factures doivent porter les indications suivantes :

- Les nom et adresse du créancier
- La référence du contrat
- Le prix HT
- Le taux et le montant de la TVA
- Le montant total TTC
- La date d'établissement de la facture

Les règlements sont effectués par chèque dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la demande de paiement.

4. Confidentialité

4.1 Obligation de confidentialité

Le titulaire, la fondation d'Aguesseau, qui, à l'exécution du contrat ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents ou éléments de toute nature, signalés comme présentant un caractère confidentiel sont tenus de prendre toute mesure nécessaire afin d'éviter que ces informations, documents ou éléments ne soient divulgués à un tiers.

4.2 Protection des données à caractère personnel

Le prestataire sélectionné est tenu de respecter toute législation en vigueur et notamment le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données pour l'ensemble de l'exécution de son contrat.

Ainsi, le prestataire ne peut en aucun cas conserver ou utiliser les données contenues dans les bases de données du site internet de la fondation d'Aguesseau, www.fda-fr.org, pour une autre raison que la maintenance technique du site internet et son hébergement.

Le prestataire s'engage également à informer la fondation d'Aguesseau de tout défaut de sécurité des DCP contenues dans les bases de son site internet.

5. Protection de la main d'oeuvre, des conditions de travail et de l'environnement, sous-traitance

Les obligations qui s'imposent au titulaire sont celles prévues par les lois, règlements relatifs à la protection de la main d'oeuvre et aux conditions de travail qui s'appliquent en France ou plus généralement dans l'Union Européenne.

Le titulaire veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes et de préservation du voisinage.

L'usage d'une sous-traitance offshore dans le cadre du présent contrat est proscrit.

6. Réparation des dommages

Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens de la fondation par le titulaire, du fait de l'exécution du contrat, sont à la charge du titulaire.

Les dommages de toute nature causés au personnel ou aux biens du titulaire par la fondation, du fait de l'exécution du contrat, sont à la charge de la fondation.

Le titulaire garantit la fondation contre les sinistres ayant leur origine dans le matériel qu'il fournit ou dans les agissements de ses préposés et affectant les locaux où ce matériel est exploité.

Le titulaire justifie qu'il est titulaire d'un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité professionnelle au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

7. Transfert de la propriété des droits intellectuels et des droits de toute autre nature relatifs aux résultats

Le titulaire du contrat cède à la fondation d'Aguesseau à titre exclusif, définitif et irrévocable les droits patrimoniaux de propriété intellectuelle afférents aux résultats dans le cadre d'une réalisation éventuelle de développements pour son site internet www.fda-fr.org.

En cas de cessation du contrat avant le terme fixé, la fondation demeure cessionnaire de l'ensemble des droits afférents aux résultats.

Le candidat sélectionné s'engage à remettre l'ensemble des fichiers sources commentés à la fondation d'Aguesseau dans un délai de 48h ouvrées maximum sur simple demande écrite de la fondation.

8. Pénalités de retard

Les pénalités de retard commencent à courir sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure le lendemain du jour où le délai contractuel est expiré sous réserve de prolongation décidée par la fondation d'Aguesseau ou de modification de caractère technique demandées par la fondation en cours d'exécution du contrat.

Cette pénalité est égale à la formule : $V \cdot R / 3000$ dans laquelle V est le prix de la prestation HT et R le nombre de jours de retard.

9. Résiliation

La fondation peut mettre fin sans indemnité à l'exécution des prestations avant l'achèvement de celles-ci soit en cas de force majeure mettant le titulaire dans l'incapacité totale d'exécuter le contrat, soit en cas de faute du titulaire, notamment transmission de documents inexacts au moment de sa candidature, contravention aux obligations légales et réglementaires relatives au travail, non-

respect des obligations de confidentialité, contraventions aux règles de sous-traitance, compromission de l'utilisation du site internet de manière grave en raison du retard dans la résolution pris par le titulaire dans l'exécution du contrat. A l'exception du cas de déclaration inexacte ou frauduleuse au moment de la mise en concurrence, une mise en demeure assortie d'un délai d'exécution doit préalablement avoir été adressée au titulaire et être restée infructueuse.

10. Juridiction

Les litiges soulevés à l'occasion de l'exécution du présent contrat sont, à défaut d'accords amiables ou de conciliations, portés en dernier ressort par la partie la plus diligente devant le tribunal de grande instance de Paris, ordre judiciaire duquel dépend la Fondation.